

PRIX FRANÇOISE TÉTARD

HISTOIRE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
HISTOIRE DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

ÉDITION
2018



Financé par le Fonds de dotation Françoise Tétard, le Prix récompense deux lauréat.e.s à hauteur de 1.000€ chacun.e et prend également en charge le travail d'édition afin de publier en ligne sur un site dédié les travaux primés.

Il est **créé en hommage à l'historienne Françoise Tétard**, chercheuse qui avait particulièrement le goût de l'archive et qui a durant toute sa carrière questionné les frontières entre une "jeunesse qui va bien" et une "jeunesse qui va mal". Il vise aussi à décloisonner les savoirs sur l'éducation, l'enfance, l'adolescence, la jeunesse, à encourager les recherches dans ces domaines et à améliorer leur visibilité.

LE PRIX FRANÇOISE TÉTARD

EST CONJOINTEMENT
CRÉÉ PAR

L'Association pour l'histoire
de la protection judiciaire
des mineurs - **AHPJM**

Le Conservatoire national
des archives et de l'histoire
de l'éducation spécialisée et
de l'action sociale - **CNAHES**

En partenariat avec

L'Association des déposants
aux archives de la jeunesse
et de l'éducation populaire
- **ADAJEP**

CHAMPS DE RECHERCHE ET DISCIPLINES

Décerné tous les ans, le Prix Françoise Tétard couronne deux auteur.e.s dont le travail, rédigé en langue française, répond aux critères de la recherche historique. Les travaux porteront sur l'un ou l'autre des deux champs suivants :

- L'histoire de l'enfance/l'adolescence "irrégulière", inadaptée, marginale ou marginalisée, maltraitée, abandonnée, en danger ou dangereuse, tant du côté des "publics" concernés (jeunes) que des acteurs (adultes), des politiques ou des institutions socio-éducatives et médico-sociales en charge de ces "publics", en France ou à l'international.
- L'histoire de la jeunesse et de l'éducation populaire en France, mais aussi en Europe et dans le monde.

Le Prix Françoise Tétard privilégie la perspective historique ou l'approche diachronique, sans se cantonner à la seule discipline "histoire". Le jury appréciera le caractère inédit des travaux et l'utilisation de sources nouvelles de caractère biographique ou monographique.

RÈGLEMENT ET CALENDRIER

Aucune condition d'âge ou de nationalité n'est requise. Il n'est possible de candidater qu'une seule fois au Prix. En ce qui concerne les mémoires de master 2, ils devront avoir été soutenus après le 1er janvier 2011 ; les autres recherches proposées (*Mémoires de DEIS, mémoires de fin d'études, et autres travaux individuels ou collectifs de portée historique*) devront aussi être récentes. Les manuscrits seront adressés en deux exemplaires « papier », ainsi qu'une version électronique, au plus tard le **31 janvier 2018**, accompagnés d'un résumé d'une page et d'un court cv (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse électronique, téléphone de la/du candidat.e, éventuellement rattachement institutionnel).

ou professionnel, et tout autre renseignement qui semblerait utile à la ou au candidat.e).

Adresse postale pour l'envoi des manuscrits :
Prix Françoise Tétard, 63 rue Croulebarbe, 75013 Paris
La version électronique du manuscrit sous Word (pour la vérification par le logiciel anti-plagiat) strictement identique à la version « papier », doit être simultanément adressée à :
prix.francoisetetard@orange.fr

Le Prix Françoise Tétard sera remis aux lauréat.e.s. en **juin 2018** à Paris à l'occasion d'une demi-journée organisée par les trois associations et le Fonds de dotation.

cnahe
conservatoire national
des archives et de l'histoire
de l'éducation spécialisée
et de l'action sociale



Crédit photo :
archives Cnahe